



UNION INTERFÉDÉRALE
DES AGENTS DE LA
FONCTION PUBLIQUE
FORCE OUVRIÈRE

46 rue des Petites Écuries - 75010 Paris

01 44 83 65 55

secretariat@fo-fonctionnaires.fr



COMPTE-RENDU

Paris, le 8 juillet 2026

Compte Rendu du CCFP du 7 juillet 2026

Le Conseil Commun de Fonction Publique (CCFP) s'est réuni le 7 juillet 2026, à la suite des votes des organisations syndicales unanimement défavorables prononcés vendredi 19 juin 2026 sur le **projet de décret relatif aux congés pour raisons de santé dans la fonction publique**.

La délégation FO était composée de Christian GROLIER, Didier BIRIG, Anne FLORENTIN, Patrice PEROUAS et Valérie PUJOL.

FO Fonction publique a maintenu son opposition sur ce projet de décret :

Ce texte répond uniquement à la commande de l'austérité budgétaire, parce qu'il ne s'attaque pas aux causes des arrêts maladie dans la Fonction publique, il s'attaque aux agents eux-mêmes.

On ne traite pas ici la dégradation des conditions de travail.

On ne traite pas l'usure professionnelle.

On ne traite pas les effectifs insuffisants...

Non !

On choisit de contrôler davantage celles et ceux qui sont déjà fragilisés. C'est un signal extrêmement négatif.

Parce que derrière ce texte, il y a une logique très nette : Faire glisser la Fonction publique vers un modèle de suspicion généralisée où l'agent malade devient un agent suspect. Contrôle administratif à tout moment, sanctions immédiates sur la rémunération, restriction des droits, télécontrôle...

Tout est là !

Et dans le même temps, on affaiblit les garanties : moins de recours, moins de rôle pour les instances médicales et une rémunération conditionnée à des logiques purement administratives.

Pour FO Fonction publique, c'est un déséquilibre profond. Les agents publics remplissent leurs missions dans un contexte extrêmement difficile, et la réponse qu'on leur apporte, c'est plus de contrôle et de sanction.

Nous portons une autre approche : remettre le médical au centre, garantir les droits et traiter enfin les causes réelles de la dégradation de la santé au travail. C'est pourquoi FO Fonction publique vote contre ce projet.

Vote sur le texte :

Pour : FPE

Contre : CGT – FO – CFDT – UNSA – FSU – CFE CGC – FA FP – FPT

Abstention :

Solidaire et la FPH n'ont pas participé au vote.

En conclusion, l'administration persiste et reste sourde à deux reprises au vote unanimement contre ce texte qui est totalement opposé aux intérêts des agents.